



Joint venture companies



Projet de terminal d'exportation de LNG Canada

Rapport annuel 2021-2022 de l'Agence
d'évaluation d'impact du Canada

Résumé

LNG Canada Development Inc. (LNG Canada) construit une installation d'exportation de gaz naturel liquéfié (GNL) (le projet de LNG Canada) dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique, plus précisément dans la municipalité de district de Kitimat et sur le territoire ancestral de la nation Haisla. Le projet de LNG Canada comprend une installation de production de GNL et une infrastructure de base connexe, des installations de stockage et de chargement maritime et une infrastructure et des installations temporaires pendant la construction.

Le projet de LNG Canada constitue une occasion unique pour la Colombie-Britannique et le Canada. Le projet de LNG Canada convertira la ressource abondante de gaz naturel du Canada en GNL aux fins d'exportation vers les marchés mondiaux. Le projet de LNG Canada a choisi les meilleures technologies, et met en œuvre des pratiques de conception et d'ingénierie de pointe.

Le 17 juin 2015, LNG Canada a reçu une déclaration de décision de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (maintenant connue sous le nom de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada [AEIC]), qui énonçait les conditions auxquelles le projet de LNG Canada devait se conformer. Le 6 avril 2021, les conditions existantes de cette déclaration liées aux mammifères marins ont été modifiées. Le présent rapport annuel fournit des informations à jour sur ces conditions pour la période allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 (soit l'année de déclaration).

Le projet de LNG Canada est mené par LNG Canada, JGC Fluor BC LNG Joint Venture (JFJV) et divers sous-traitants. L'entrepreneur en ingénierie, approvisionnement et construction (IAC) de LNG Canada, JFJV, est chargé de la mise en œuvre des programmes environnementaux et des contrôles indiqués dans les permis, les licences, les approbations, les autorisations et les plans de gestion connexes pendant la construction. JFJV soutient également LNG Canada sur certains produits livrables afin de préparer les opérations; le transfert de JFJV vers LNG Canada aura lieu avant le début des opérations. LNG Canada doit également superviser certaines parties du travail, en dehors du champ d'action du JFJV.

1. Systèmes de gestion

Le projet de LNG Canada s'est engagé à respecter des normes élevées en matière de conformité et de gestion environnementale pour l'ensemble de ses activités. Le système de gestion en santé, sécurité, sûreté et environnement (SSSE) du projet de LNG Canada fournit une structure SSSE systématique comportant un cadre de travail, des principes, des normes, des lignes directrices, des plans précis, des marches à suivre et des processus. Le système de gestion de la conformité du projet de LNG Canada, un élément de son système de gestion en SSSE, fait état des mécanismes en place pour veiller à ce que des mesures soient prises à l'égard des conditions énoncées dans la déclaration de décision de l'AEIC, qu'un suivi soit effectué et que le tout soit documenté.

Dans le cadre d'une gestion adaptative, le projet de LNG Canada réévalue constamment ses mesures

d'atténuation et de surveillance pendant la construction pour s'assurer que les travaux respectent les exigences réglementaires et les engagements du projet.

Durant la phase de construction, JFJV supervise la mise en œuvre du programme de contrôleur environnemental. Ses spécialistes de l'environnement prennent en charge la plupart des activités connexes liées au projet, notamment l'embauche d'un professionnel de l'environnement qualifié pour surveiller les travaux et évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation en continu. Les contrôleurs environnementaux ont l'autorité nécessaire pour interrompre les travaux si les mesures d'atténuation ne sont pas suffisantes ou en cas de non-conformité. Les activités liées au contrôle environnemental sont également assurées par des professionnels et des entrepreneurs en environnement qualifiés du projet de LNG Canada.

2. Activités durant l'année de déclaration

Pendant l'année visée par le rapport, les activités de construction ont compris (mais sans s'y limiter) l'installation de pieux terrestres, l'aménagement des fondations et des sous-sols, l'ouvrage de captage et les activités connexes de pipeline pour l'ouvrage de prise d'eau de la rivière, ainsi que le début de la « mise à la verticale » du site, sans oublier la livraison et l'installation des équipements, des sous-stations et des modules, facilitées par les opérations de l'installation de déchargement des matériaux.

Les activités d'exploitation au cours de cette année de déclaration ont été associées à des tâches de planification/préparation, y compris des évaluations techniques et des modélisations visant à soutenir l'élaboration des demandes de permis.

Aucune activité de mise hors service n'a eu lieu au projet de LNG Canada durant l'année de déclaration.

3. Consultation de la collectivité et des groupes autochtones et communications

Le projet de LNG Canada s'est engagé à communiquer avec les groupes autochtones et les communautés locales de façon transparente et à les consulter fréquemment (Kitimat et Terrace). L'information et la rétroaction reçues sont essentielles pour le projet de LNG Canada. Le programme de dialogue et de communication du projet de LNG Canada repose sur un engagement précoce afin de faciliter une approche de gestion adaptative, qui permet de recueillir les commentaires, les préoccupations et les questions, et d'y répondre. La communication de l'information et la demande de rétroaction se font par l'intermédiaire d'un éventail de moyens : site Web, bulletin InFocus, médias sociaux (Facebook, Twitter et LinkedIn), ligne téléphonique, courriel et journées portes ouvertes. Ces moyens ont été mis en place à la suite de suggestions reçues de groupes autochtones, d'intervenants et de résidents.

Le projet de LNG Canada continue à participer au processus de rétroaction de la collectivité afin de fournir à la collectivité un moyen constant et transparent de poser des questions, de soulever des

préoccupations et de déposer des plaintes, auxquelles il a toujours répondu en temps opportun.

Le projet de LNG Canada s'est engagé à veiller à ce que les groupes autochtones qui pourraient être touchés par le projet soient consultés au sujet des processus, des activités, des permis et des conditions. Le responsable principal des relations avec les autochtones de LNG Canada pour chacun des groupes autochtones sert de personne-ressource unique. Au cours de l'année de déclaration, les groupes autochtones ont été consultés au moment de la mise à jour de plusieurs plans et processus du projet de LNG Canada.

4. Bilan relatif au respect des conditions

Les terres entourant le projet de LNG Canada renferment une variété d'habitats terrestres, aquatiques et humides qui abritent des populations d'animaux et de poissons. Ces écosystèmes sont non seulement importants pour l'équilibre naturel, mais aussi pour les résidents et les groupes autochtones, qui ont besoin de l'environnement à des fins récréatives et traditionnelles.

A) Protection et habitat des poissons et des amphibiens

Le projet de LNG Canada détient quatre autorisations en vertu de la Fisheries Act : trois portent sur l'eau douce (FAA1, FAA2 et FAA3) et une porte sur le milieu aquatique.

Durant l'année de déclaration, aucune activité ou modification n'a été effectuée aux fins de compensation pour la perte d'habitat des poissons en lien avec l'autorisation 15-HPAC-00918 au centre d'hébergement de la main-d'œuvre (FAA1). En collaboration avec le ministère Pêches et Océans Canada, LNGC entend obtenir des mesures de compensation supplémentaires liées à la FAA1.

Des activités de récupération des poissons et des amphibiens liées à l'autorisation FAA 16-HPAC-00220 (FAA2) ont eu lieu dans le chenal secondaire sud de la rivière Kitimat (KRSC), l'estuaire de la rivière Kitimat et la crique Anderson. Pendant l'année visée par le rapport, les habitats compensatoires du chenal secondaire de la crique Anderson (ACSC), du KRSC Sud et de l'estuaire de la rivière Kitimat ont été achevés, tandis que des travaux de réparation ont été entrepris sur le chenal de réalignement de la crique Anderson, en raison des dommages causés par les crues de l'automne/hiver 2020/2021. Pendant l'année visée par le rapport, on a surveillé l'efficacité des mesures à la brèche de la digue de la crique Moore, la rectification des criques Anderson et Beaver, la passe à poissons de la crique Anderson, le chenal secondaire de la crique Anderson, l'étang 3 du centre d'hébergement de la main-d'œuvre (CVL), le chenal secondaire nord de la rivière Kitimat et la zone de restauration du marais salant.

Les activités associées à la FAA 16-HPAC-01079 (FAA3) durant de l'année de déclaration comprenaient des activités de récupération dans la rivière Kitimat (en lien avec l'ouvrage de prise d'eau de la rivière), les affluents de la crique Beaver (en lien avec l'ouvrage de prise d'eau de la rivière) et de la crique Moore (associées à l'installation de services publics). Une surveillance de l'efficacité liée à la

FAA 3 sur un an a été effectuée au chenal secondaire de la crique Moore et à l'étang 2 du centre d'hébergement de la main-d'œuvre (CVL).

Les mesures d'atténuation décrites dans l'autorisation FAA 15-HPAC-00585 relative au milieu aquatique et l'application connexe ont été respectées au cours de la saison de dragage, y compris l'application du créneau de dragage prolongé du 1^{er} septembre au 28 février. Un contrôleur environnemental qualifié était présent pendant toutes les activités de construction en milieu aquatique et de dragage. Pendant l'année visée par le rapport, des activités de battage de pieux au marteau et par vibrofonçage en milieu aquatique ont eu lieu. Les vibrofonçeurs sont généralement utilisés pour les 14 premiers mètres, et le marteau de battage est utilisé pour des raisons géotechniques ou lorsqu'il y a rejet des vibrofonçeurs. La surveillance des bruits sous-marins, de la qualité de l'eau et des mammifères marins par le programme des observateurs de mammifères marins (MMO) a été entreprise pour tous les travaux réalisés dans l'eau, selon les besoins.

Durant l'année visée par le rapport, les activités de récupération et de déplacement des poissons ont eu lieu pendant l'isolation des diverses voies navigables en vue de permettre des dérivations et des activités de réparation du site. Durant l'année visée par le rapport, environ 22 776 poissons ont été récupérés dans les zones de récupération. Les espèces de poissons variaient selon les types d'habitats où se faisait la récupération et comprenaient des salmonidés, des épinoches et des lamproies. Pendant l'année de déclaration, des activités de récupération et de déplacement d'amphibiens ont également eu lieu; environ 255 592 amphibiens ont été récupérés, notamment des crapauds de l'Ouest, des salamandres à longs doigts et des salamandres foncées. Tous les poissons et les amphibiens récupérés ont été relâchés dans un habitat de type et de qualité similaires et en tenant compte des travaux de construction et des activités de récupération à venir, de manière à éviter la manipulation répétée des espèces.

Durant l'année de déclaration, aucun incident n'a été signalé en lien avec la Fisheries Act et les autorisations connexes.

B) Terres humides

Au cours de l'année de déclaration, LNG Canada a effectué son évaluation annuelle des terres humides adjacentes, qui n'a révélé aucun effet négatif aux terres humides adjacentes découlant de la construction.

Des habitats compensatoires ont été construits en 2021 dans les terres humides associées aux étangs du KRSC Sud et de l'estuaire. Une surveillance de l'efficacité a été effectuée sur un large éventail d'habitats, y compris les étangs 1 et 2 du CVL, les sites hors chenal des criques Anderson et Beaver ainsi que les marais salants de la baie Minette.

C) Oiseaux migrateurs

Pendant l'année visée par le rapport, le projet de LNG Canada s'est efforcé de défricher le plus de

terrain possible en dehors de la période de reproduction des oiseaux afin d'éviter de perturber la nidification des oiseaux migrateurs (à noter que le défrichage a été moindre par rapport aux années précédentes). Lorsque le défrichage a eu lieu pendant les périodes de reproduction, des dénombrements d'oiseaux ont été effectués avant la perturbation des lieux afin de s'assurer qu'aucun nid potentiellement actif n'était présent dans la zone de construction; tous les nids repérés ont par la suite été protégés par la mise en œuvre de zones tampons. Les nids actifs sont surveillés à distance afin de confirmer et de suivre leur état et de s'assurer que les activités de construction aux alentours ne troublent pas la nidification ou l'envol des petits. La zone tampon ne peut être supprimée qu'une fois que le professionnel de l'environnement qualifié a déterminé que le nid n'est plus actif et qu'il n'existe aucun autre nid.

Pendant l'année visée par le rapport, on a effectué 220 dénombrements de nids d'oiseaux avant la perturbation des lieux pour le projet de LNG Canada et on a trouvé 86 nids actifs. Durant l'année de déclaration, aucun habitat du guillemot marbré d'importance élevée ou modérée n'a dû être retiré.

Au cours de cette même année, on n'a relevé aucune déclaration volontaire faite à Environnement et Changement climatique Canada/Service canadien de la faune en lien avec les oiseaux migrateurs.

D) Santé humaine

Le projet de LNG Canada s'est engagé à gérer le bruit et les émissions dans l'atmosphère durant les activités liées au projet et a pris des mesures pour mettre en place des mécanismes d'atténuation, selon les besoins, par l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion environnementale. Une plainte liée au bruit a été déposée au cours de l'année de déclaration; cependant, après une enquête approfondie, il a été déterminé qu'elle n'était pas attribuée aux activités du projet.

E) Sites archéologiques et patrimoniaux

Le projet de LNG Canada a identifié une zone d'importance archéologique ou culturelle, qui a été déplacée au cours de l'année de déclaration précédente. Il n'y a pas eu de découvertes fortuites au cours de l'année de déclaration.

F) Accidents et défaillances

Aucun accident ni aucune défaillance ne sont survenus au projet de LNG Canada durant l'année visée par le rapport.